TEAC

Garantie pour les produits de grade B

David Lackner - 2021-10-25 - Produits de grade B

Il n'y a pas de différence fondamentale entre les biens A (biens neufs) et les biens B, ni pour la garantie du fabricant ni pour la garantie légale. Si la garantie du fabricant s'applique à partir de la date de la première utilisation au lieu de la date de vente d'un article, cela peut être indiqué dans les informations sur le produit.